

Session annuelle du Conseil d'administration

Rome, 9-12 juin 2008

# RAPPORTS DE LA **DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES**

Point 11 de l'ordre du jour

Pour information\*



Distribution: GÉNÉRALE WFP/EB.A/2008/11-C/6 2 mai 2008

**ORIGINAL: ANGLAIS** 

# INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE **1ER JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE 2007** - SÉNÉGAL 10612.0

Relèvement après le conflit en Casamance naturelle	
Nombre de bénéficiaires	370 000
Durée de l'intervention	24 mois (1 <sup>er</sup> janvier 2008 – 31 décembre 2009)
Quantité de produits alimentaires fournis par le PAM	12 953 tonnes
Coût (dollars ÉU.)	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	6 414 060
Coût total pour le PAM	11 927 632

<sup>\*</sup> Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (http://www.wfp.org/eb).

2 WFP/EB.A/2008/11-C/6

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional p.i., OMD\*: M. J. Wickens tél.: 066513-2758

Attaché de liaison principal, OMD: M. T. Lecato tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



<sup>\*</sup> Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest)

WFP/EB.A/2008/11-C/6 3

### **RESUME**

1. Le conflit dans la région sénégalaise de la Casamance remonte à 1989. Bien que de moindre envergure que bien d'autres conflits dans la région, il cause de profondes souffrances à la population de la Casamance et aux populations limitrophes, aggrave la situation socioéconomique et compromet le développement.

- 2. La Casamance est confrontée à de graves problèmes dans sa transition vers la paix, qui sont essentiellement liés à des inégalités socioéconomiques concernant l'accès à l'alimentation, aux possibilités économiques et aux services de base, tels que l'assainissement et l'éducation. Pour une large part, la population demeure isolée du reste du pays, n'ayant pas accès au réseau routier et aux marchés. La prévalence de la pauvreté en Casamance figure parmi les plus élevées du pays, dépassant 60 pour cent; il ressort d'une analyse et d'une cartographie de la vulnérabilité (ACV) réalisée en 2007 que 49 pour cent des ménages sont exposés à l'insécurité alimentaire. La malnutrition est également un sujet de préoccupation: la prévalence de l'insuffisance pondérale (poids par rapport à l'âge) parmi les enfants de moins de 5 ans dans la région de Kolda est la plus élevée du pays: 32 pour cent contre une moyenne nationale de 17 pour cent.
- 3. À la demande du Gouvernement sénégalais, une nouvelle intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) a été préparée pour 2008–2009, sur la base des documents de stratégie du Gouvernement et des conclusions des études conduites en 2007<sup>1</sup>.
- 4. L'IPSR 10612.0 va dans le sens du deuxième Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP II) pour 2006–2010, dont les objectifs sont notamment le rétablissement de la paix et de la sécurité, le développement des infrastructures, l'accroissement de la production et de l'activité économique dans la région de la Casamance, ainsi que la mise en œuvre du Programme de relance des activités économiques et sociales en Casamance (PRAESC) et des stratégies élaborées par les Nations Unies.
- 5. L'IPSR 10612.0 englobe les deux régions de la Casamance, Ziguinchor et Kolda. Conformément à la stratégie de transfert des responsabilités élaborée par le PAM, et compte tenu des enseignements tirés de l'opération précédente, il est envisagé un recentrage des interventions et l'adoption de nouvelles méthodes de ciblage; des comités techniques régionaux ménageront la flexibilité nécessaire pour adapter les activités aux besoins des bénéficiaires. On prévoit une nette réduction du volume des produits alimentaires devant être mobilisés par rapport à l'IPSR 10188.1 précédente (2005–2007).
- 6. L'assistance alimentaire du PAM s'orientera vers les zones où sont concentrées le plus grand nombre de personnes déplacées et de rapatriés, et contribuera à la réalisation des Objectifs stratégiques suivants:
  - ➤ Objectif stratégique 2: activités Vivres au profit du redressement visant à investir dans la reconstruction et à protéger le capital humain et les actifs de production afin d'encourager le redressement social et économique;
  - Objectif stratégique 3: activités Vivres pour la sensibilisation à la nutrition;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Impacts et futurs rôles de l'aide alimentaire en Casamance naturelle (mai-juin 2007); auto-évaluation de l'IPSR 10188.1 (juillet 2007); enquête sur la sécurité alimentaire menée conjointement par le PAM et Cooperative for Assistance and Relief Everywhere (CARE) (juillet 2007).



4 WFP/EB.A/2008/11-C/6

Objectif stratégique 4: Vivres au profit de l'éducation afin de promouvoir la cohésion sociale et la stabilité, en facilitant le retour à l'école des enfants des personnes déplacées et des rapatriés; et

- ➤ Objectif stratégique 5: renforcement des capacités des institutions nationales pour leur permettre d'intervenir rapidement et efficacement lorsque la sécurité alimentaire est menacée.
- 7. En fonction de l'évolution du processus de paix, la Casamance demeurera probablement une priorité pour le PAM, que ce soit dans le cadre d'une nouvelle intervention de redressement ou du programme de pays. Des critères précis, assortis de points de repère, guideront le retrait progressif de l'assistance ou le transfert des responsabilités conformément aux directives du PAM en la matière.

